

TCMR2005 # 1-1R

TABLE DE CONCERTATION DU MONT ROYAL

**ÉNONCÉ DE MISSION
ET
RÈGLES DE FONCTIONNEMENT**

RÉVISÉ LE 20 JUIN 2005.

TABLE DE CONCERTATION DU MONT ROYAL

Énoncé de mission et règles de fonctionnement

LA MISSION La Table de concertation du mont Royal est un regroupement d'intervenants issus des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal dont l'objectif est d'établir des consensus sur l'accessibilité, la protection et la mise en valeur du territoire et mettre en œuvre des actions visant une gestion et un développement harmonieux de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

LE MANDAT Le mandat de la Table est de :

- conseiller et soutenir le Bureau du mont Royal pour la réalisation du mandat de ce dernier pour la mise à jour du *Plan de mise en valeur du mont Royal* (décembre 1992) à la lumière des consensus adoptés au Sommet de Montréal sur le sujet du mont Royal (juin 2002);
- conseiller la Ville sur les processus décisionnels et les plans de gestion applicables à l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal dans une perspective de cohérence pour la mise en œuvre du *Plan de mise en valeur du mont Royal*.

LA REPRÉSENTATIVITÉ Pour réaliser sa mission, la Table doit refléter les préoccupations de tous les intervenants.

Organismes membres

– le milieu institutionnel :

- le Centre hospitalier de l'Université de Montréal
- le Centre universitaire de santé McGill
- le cimetière Mont-Royal
- le cimetière Notre-Dame-des-Neiges
- l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
- les prêtres de Saint-Sulpice
- l'Université de Montréal
- l'Université McGill

– le milieu associatif :

- les Amis de la montagne
- le Centre de la montagne
- la Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- le Conseil régional de l'environnement de Montréal
- l'Écomusée de l'Au-Delà
- Héritage Montréal
- un représentant des comités de citoyens présents dans l'arrondissement (Association du parc Jeanne-Mance)

LA REPRÉSENTATIVITÉ (suite)	<p>– le milieu municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-Grâce • l'arrondissement d'Outremont • l'arrondissement du Plateau Mont-Royal • l'arrondissement de Ville-Marie • l'arrondissement de Westmount • le Bureau du mont Royal • la représentante du comité exécutif et responsable du mont Royal, des espaces verts et bleus, des parcs et des institutions scientifiques et de la condition féminine
	<p><u>Observateurs participants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • le chef de délégation du chantier 2.3 – Protection et mise en valeur du patrimoine naturel (Sommet de Montréal) • le cimetière espagnol et portugais • le cimetière Shaar Hashomayim • le Collège Jean-de-Brébeuf • la Congrégation des Sœurs de Sainte-Marcelline • la Congrégation des Sœurs du Saint-Nom de Jésus et de Marie • la Communauté métropolitaine de Montréal • le Conseil du patrimoine de Montréal • l'École d'urbanisme de l'Université McGill • l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal • le ministère des Affaires municipales et des Régions • le ministère de la Culture et des Communications du Québec • le ministère de la Défense nationale du Canada • le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal • le Service de la police de la Ville de Montréal • le Service des infrastructures, des transports et de l'environnement de la Ville de Montréal • le Service des finances de la Ville de Montréal • le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal • la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges
LES MEMBRES DE LA TABLE	La Table est constituée de représentants désignés par chacun des groupes reconnus.
LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Chacun des groupes s'engage à contribuer à la mission de la Table et adhère à ses valeurs (la participation, le consensus, la vigilance, le sens du patrimoine). • Chacun des groupes conserve sa pleine autonomie dans son champ d'action et sa mission propre.
LA PRÉSIDENTE	<ul style="list-style-type: none"> • La personne désignée à la présidence de la Table dirige les séances. Celle-ci est garante de la mission de la Table ainsi que du mandat et des principes de fonctionnement qui en découlent. Elle en est la représentante officielle.

LA PRÉSIDENTE (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle gère l'ordre du jour des assemblées, voit à ce que les membres respectent les règles de fonctionnement et évitent les conflits d'intérêt; elle veille au bon déroulement des assemblées et au suivi des décisions. Elle convoque les membres, les groupes de travail et toute autre rencontre qu'elle juge utile pour assurer le fonctionnement efficace de la Table. Pour les besoins d'expertise de la Table, le président peut inviter une personne de l'extérieur pour prendre la parole. • Le mandat du président a une durée de trois ans. • Le président est désigné par les membres du comité exécutif.
LE BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget de fonctionnement de la Table est assuré par la Ville.
LE SECRÉTARIAT	<ul style="list-style-type: none"> • Le secrétariat de la Table est assumé par le Bureau du mont Royal. Le responsable du Bureau du mont Royal agit à titre de secrétaire permanent de la Table. Il s'assure de fournir à la Table tout le support nécessaire à ses travaux. • Un registre des procès-verbaux est tenu par le secrétariat de la Table.
LES ASSEMBLÉES	<ul style="list-style-type: none"> • L'assemblée régulière de la Table est une assemblée dûment convoquée par le président, selon le calendrier prévu ou encore, s'il le juge utile, à la demande formelle de la Table. La Table rend compte de ses travaux et recommandations au moyen de comptes rendus signés par le président et le secrétaire. • Des séances spéciales peuvent être convoquées par le président.
LES AVIS, CONSEILS ET RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • La Table adresse ses avis, conseils et recommandations aux instances décisionnelles.
LES GROUPES DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> • La Table peut créer des groupes de travail. Ces groupes peuvent impliquer des personnes qui ne sont pas nécessairement membres ou observateurs de la Table. Ces groupes de travail font rapport à la Table qui décide des suites.
LE COMITÉ DU PRÉSIDENT	<ul style="list-style-type: none"> • La Table peut créer une instance de continuité entre ses réunions afin d'évaluer les meilleurs moyens de réaliser le deuxième volet de son mandat. Ce comité est formé des animateurs des groupes de travail, des représentants d'arrondissement, d'un représentant de la Ville de Montréal et du Bureau du mont Royal. Ce comité fait rapport à la Table qui décide des suites.

*Veuillez noter que le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.